



NOM :

Prénom :

**DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS
PERSONNELS ET PROFESSIONNELS VA85**

1. Les formations

1.1. Diplôme le plus élevé obtenu (intitulé, date d'obtention) :

Diplôme homologué/inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) :

- OUI
 NON

Niveau (III à VIII) :

NB : Nomenclature des niveaux de formation :

VIII. Doctorat, habilitation à diriger des recherches

VII. Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur

VI. Licence, licence LMD, licence professionnelle, maîtrise

V. DEUG, BTS, DUT, DEUST

IV. Baccalauréat

III. CAP, BEP

**1.2. Présentation des études : études suivies et résultats obtenus
(tableau à détailler sur papier libre si besoin)**

Diplôme	Niveau	Etablissement	Année	Obtention O/N

1.3. Les formations : formation continue, stages... (tableau à détailler sur papier libre si besoin)

Intitulé	Nom de l'organisme	Volume horaire	Année	Validation CQP, Attestation

2. Les expériences

Durée totale (années) :

Durée en lien direct avec la demande :

2.1. Votre expérience professionnelle (tableau à détailler sur papier libre si besoin)

Emploi occupé	Qualification	Entreprise (nom et adresse)	Secteur d'activité	Effectif	Période

2.2. Votre expérience personnelle (bénévole, associative, militante, syndicale...) (tableau à détailler sur papier libre si besoin)

Activité/Responsabilités exercées	Organisme	Type d'activité	Période

3. Votre parcours, vos motivations, votre projet professionnel (lettre de motivation à joindre)

Expliquez en quoi votre parcours vous a permis de développer les aptitudes et connaissances qui justifient votre demande de dispense ? Mettez en évidence les compétences acquises, les points forts de votre parcours, les articulations entre vos différents emplois. Présentez vos travaux personnels en relation avec la demande (rapports, études, mémoires, enquêtes...)
Développez ces points sur deux pages maximum (lettre de motivation à joindre au dossier)

Attestation sur l'honneur du candidat

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur (1) l'exactitude des renseignements fournis dans l'ensemble des feuillets de ce dossier et des documents joints en annexe.

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

(1) **La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations** : « le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).